

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 266/2022

A l'Entreprise BIEN ETRE CONSTRUCTION

Après avoir reçu le contrat du marché N°220/287/CAB/PROGOUS/S-UB/TNJ/2018, conclu avec la Province du Sud-Ubangi, pour un montant total hors taxe de francs congolais sept cent quatre-vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-huit, soixante-deux centimes (CDF 784.482.758,62) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 16/09/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Pour le Directeur Général *ai en mission*

KALIKAT KALEMBE Benoit

Directeur Général Adjoint *ai*